

COMMUNE DE WILLER-SUR-THUR



**MAPA 2016-01**

# REGLEMENT DE CONSULTATION

Construction d'un ascenseur à l'école  
maternelle et élémentaire

Date limite de remise des offres :

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 12h00

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

### REGLEMENT DE CONSULTATION

1- Objet du marché : Travaux de construction d'un ascenseur à l'école maternelle et élémentaire de Willer-sur-Thur

2- Pouvoir Adjudicateur et maître d'œuvre :

Identification du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire

Commune de Willer-sur-Thur

17 rue de la Grande Armée

68760 WILLER-SUR-THUR

Tél. : 03 89 38 16 50

Mail : [mairie@willersurthur.fr](mailto:mairie@willersurthur.fr)

Maitre d'œuvre :

MURA CONCEPT SARL

32, rue Kléber

68800 THANN

Tél. : 03 89 75 55 05 / 06 15 27 48 47

Mail. : [mura@muraconcept.net](mailto:mura@muraconcept.net)

**Date et heure limites de remise des offres : Le Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 12h00 en Mairie de Willer-sur-Thur**

3 - Conditions de la consultation

3-1 Nature de la procédure

Procédure : Marché à procédure adaptée en application des articles 27 et 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

3-2 Maitrise d'œuvre

Voir ci-dessus

3-3 Décomposition du marché-Forme juridique de l'attributaire

- Tranches et lots - Marché alloti :

Lot n° 01 : Gros-œuvre

Lot n° 02 : Toiture

Lot n° 03 : Menuiseries Extérieures

Lot n° 04 : Plâtrerie

Lot n° 05 : Sanitaire

Lot n° 06 : Electricité

Lot n° 07 : Menuiserie intérieure

Lot n° 08 : Carrelage - Faiences

Lot n° 09 : Peinture

Lot n° 10 : Enduit des façades

Lot n° 11 : Ascenseur

Lot n° 12 : Serrurerie - Ferronnerie

### Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases. -

Forme juridique de l'attributaire Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre, par lot, la forme de groupement solidaire.

### 3-4 Mode de règlement

Les paiements interviendront par virement bancaire après émission d'un mandat administratif dans le délai légal en vigueur à compter de la réception de la facture. La rémunération du titulaire se fera selon les articles 109 et 114 du décret n° 2016-360 et selon les modalités prévues au CCAP.

### 3-5 Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

### 3-6 Variantes - Options

Les concurrents doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation

Les Variantes ne sont pas autorisées.

- Options

Les Options prévues figurent dans le DPGF

### 3-7 Visite des lieux

La visite du site est conseillée pour une bonne évaluation des travaux à effectuer, des accès au chantier, des lieux de stockage.

### 3-8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 3-9 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le Règlement de la Consultation
- l'Acte d'Engagement
- le C.C.A.P
- le C.C.T.P
- la D.P.G.F. (1 par lot)
- les plans

### 3-10 Délai d'exécution

**Le délai d'exécution pour le démarrage des travaux est fixé au :  
JEUDI 20 OCTOBRE 2016**

Le délai pourra être ajusté lors de la mise au point du calendrier contractuel.

### 3-11 Modifications de détail du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 4 - Présentation des offres

Le dossier à remettre par les candidats comprendra, dans une seule enveloppe, les pièces suivantes :

##### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature ou DC1

- Attestations sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et autres exigences prévues par les articles 43, 44 et 45 du Code des Marchés Publics (rubrique F du DC1);

- Chiffre d'affaires des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos (rubrique D-1 du DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (rubrique D-2 du DC2);

- Renseignements relatifs aux moyens matériels et en personnel (rubrique E du DC2);

- Présentation d'une liste de travaux similaires effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. En l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature, le candidat justifiera de ses capacités techniques et professionnelles par tout document permettant au pouvoir adjudicateur de les apprécier (rubrique E du DC2).

Les candidats utiliseront utilement mais facultativement les documents DC1 et DC2 disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

##### **Justificatifs offre**

Pour chaque lot :

a) L'acte d'engagement dûment complété, avec son calendrier enveloppe des travaux et son mémoire justificatif (Ce document servira de base à l'analyse de la valeur technique conformément à l'article 6 du présent document), l'ensemble daté et signé

b) Le CCTP daté et signé

c) La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complétée, datée et signée

#### d) Le CCAP, daté et signé

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 45, 47, 48, 49, 50 de l'Ordonnance n° 2015-899 et de l'article 51 du Décret n° 2016-360 ;
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

#### 5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.1 Remise des plis sur support papier : Les candidats transmettront leur offre pour le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 12 heures au plus tard, sous pli cacheté portant la mention suivante : " TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR A WILLER-SUR-THUR / LOT n° ... - NE PAS OUVRIR".

Les offres devront être remises contre récépissé ou parvenir par tous moyens pouvant donner date et heure certaine à l'adresse suivante : **Mairie de Willer-sur-Thur 17 rue de la Grande Armée 68760 WILLER-SUR-THUR**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

5.2 Remise des plis par voie électronique : Sans objet.

#### 6 - Modalités d'attribution du marché

##### 6.1 Examen et sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées et appréciées conformément à l'article 51 de l'Ordonnance n° 2015-899 au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

## 6.2 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix 30 %
- Valeur technique 70 %

L'offre ayant obtenu le meilleur rapport (PRIX + VALEUR TECHNIQUE) sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié en tenant compte de l'ensemble des indications qui précèdent.

## 6.3 Négociation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier selon les modalités qui seront à définir avec les candidats ayant déposé une offre, et qui ne saurait bouleverser l'économie du marché. La négociation pourra éventuellement porter sur les coûts des travaux, les délais, les méthodes employées. Le nombre de candidats invités à négocier ne pourra être supérieur à trois. A l'issue des négociations, le maître d'ouvrage invitera les candidats sélectionnés à remettre une nouvelle offre et attribuera le marché selon les critères de sélection des offres ci-dessus définis. L'acte d'engagement sera, le cas échéant, complété par la proposition finale et signé par les deux parties.

## 6.4 Présentation des documents avant attribution

Conformément à l'article 55 du Décret n° 2016-360, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats et attestations réglementaires prévus

-> le candidat dont l'offre aura été jugée la plus avantageuse économiquement sera informé par télécopie ou par mail.

Un délai de 10 jours lui sera accordé pour remettre à la personne publique les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents à savoir :

- a) un **certificat social**, délivré en ligne sur le site de l'[Urssaf](#)
- b) une **attestation fiscale**, qui permet de justifier de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) peut être obtenue :
  - directement en ligne via le [compte fiscal](#) (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
  - auprès du service des impôts via le formulaire [n°3666](#) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...)
- c) un **certificat** attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'[obligation d'emploi de travailleurs handicapés](#)
- d) pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 € HT, le candidat retenu doit aussi respecter les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé en fournissant une [attestation de vigilance](#).
- e) les **certificats** de la caisse des congés payés. Les **attestations d'assurances** en cours de validité

## 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

Renseignements administratifs :  
Mairie de Willer-sur-Thur  
17 rue de la Grande Armée  
68760 WILLER-SUR-THUR  
Tél. : 03 89 38 16 50  
Mail. : [mairie@willersurthur.fr](mailto:mairie@willersurthur.fr)

Renseignements techniques :  
Maitre d'œuvre : MURA CONCEPT SARL  
32, rue Kléber  
68800 THANN  
Tél. : 03 89 75 55 05 / 06 15 27 48 47  
Mail. : [mura@muraconcept.net](mailto:mura@muraconcept.net)

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier.

Signature et cachet de l'entreprise  
(précédés de la mention manuscrite "Lu et approuvé") :  
A ....., le .....